

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Synthèse de l'audition d'experts sur l'économie de la concurrence des écosystèmes numériques

Annexe au compte rendu succinct de la 134^e réunion du Comité de la concurrence qui s'est tenue les 1-3 décembre 2020

3 décembre 2020

Cette synthèse rédigée par le Secrétariat de l'OCDE récapitule les conclusions essentielles qui se sont dégagées des discussions qui ont eu lieu pendant la 134^e réunion du Comité de la concurrence les 1-3 décembre 2020.

D'autres documents consacrés à ces discussions sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.oecd.org/daf/competition/competition-economics-of-digital-ecosystems.htm>

Pour toute question relative à ce document, veuillez contacter M. Antonio Capobianco [Antonio.Capobianco@oecd.org].

JT03485839

Synthèse de l'audition d'experts sur l'économie de la concurrence des écosystèmes numériques

Rédigé par le Secrétariat*

Le 3 décembre 2020, le Comité de la concurrence de l'OCDE a organisé une audition d'experts sur l'économie de la concurrence des écosystèmes numériques, sous la présidence du Professeur Frédéric Jenny.

Cette synthèse récapitule les conclusions essentielles qui se sont dégagées des contributions écrites fournies par les cinq experts membres du panel (Marc Bourreau, Daniel Crane, Amelia Fletcher, Nicolas Petit and Georgios Petropoulos) et par deux délégations (Grèce et Mexique), ainsi que des discussions qui ont eu lieu entre les délégués et les membres du panel d'experts :

1. Les écosystèmes numériques de produits et de services complémentaires, articulés autour d'un service de base, offrent une gamme de produits et de services unis par un lien technologique qui augmente leur complémentarité. De grandes économies de gamme et d'échelle sur tous les marchés, couplées à des effets de réseau, facilitent le développement d'écosystèmes du côté de l'offre, tandis que les synergies de consommation dues aux liens technologiques jouent un rôle important du côté de la demande.

La concurrence dans l'économie numérique est de plus en plus une concurrence entre écosystèmes. Les matériels informatiques et les logiciels sont intégrés, Internet connecte des appareils à des services en ligne et un petit nombre de grandes entreprises de technologie offrent un vaste éventail de services, souvent extrêmement intégrés les uns aux autres. Ces dernières années, les entreprises numériques les plus performantes ont bâti leur modèle économique sur de grands écosystèmes associant des produits et des services complémentaires à leur offre de base.

Ces écosystèmes numériques offrent à leurs consommateurs l'accès à une gamme de produits et de services unis par un lien technologique qui augmente la complémentarité entre eux. Par exemple, Google n'est pas seulement un moteur de recherche, mais détient également une position de force dans le domaine des navigateurs, des systèmes d'exploitation et des services de vidéo en continu. Pour sa part, Facebook n'est plus seulement un réseau social, mais a étendu ses activités à des services de messagerie, des applications utilisant divers appareils, des jeux et de la vente au détail.

Plusieurs caractéristiques clés de l'économie numérique facilitent et encouragent le développement d'écosystèmes numériques. Par exemple, de grandes économies de gamme et d'échelle sur tous les marchés, couplées à des effets de réseau, jouent un rôle important du côté de l'offre, tandis que les synergies de consommation dues aux liens technologiques

* Cette synthèse ne reflète pas nécessairement le consensus du Comité de la concurrence. Elle récapitule toutefois les points essentiels qui se sont dégagés des discussions ayant eu lieu au cours de l'audition d'experts sur l'économie de la concurrence des écosystèmes numériques, ainsi que des présentations des experts et des contributions orales et écrites des délégués.

jouent un rôle important du côté de la demande. La complémentarité des services offerts peut être vue comme avantageuse par certains clients, qui deviennent ensuite captifs de cet écosystème particulier. Par ailleurs, en collectant, analysant et agrégeant de grands volumes de données, les écosystèmes numériques peuvent générer des avantages significatifs et un avantage comparatif par rapport à des entreprises concurrentes qui ne peuvent pas accéder aux données. En outre, la valeur créée à partir des données et des informations qu'elles incorporent est renforcée par la boucle de rétroaction des données, qui est permise par les technologies d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle.

2. La concurrence entre les écosystèmes peut différer de la concurrence entre des entreprises traditionnelles. Par exemple, il existe des écosystèmes numériques où peut régner une concurrence intense entre des entreprises qui n'offrent pas nécessairement des produits ou services substituables. Les capacités dynamiques d'un écosystème sont, entre autres, un élément critique de sa survie et de son succès.

Les écosystèmes numériques fonctionnent en opérant sur de nombreux marchés simultanément, dont certains sont liés à leur marché principal et d'autres non. Étant donné que leurs marchés se chevauchent souvent, ces grandes entreprises numériques se font parfois concurrence dans de nombreux domaines en tant qu'écosystèmes, mais peuvent également être confrontées à la concurrence d'entreprises spécialistes.

Les modèles économiques adoptés par les écosystèmes sont différents de ceux des entreprises traditionnelles, de sorte que la concurrence entre écosystèmes peut également différer de la concurrence entre entreprises traditionnelles. Il existe des écosystèmes numériques où peut régner une concurrence intense entre des entreprises qui n'offrent pas nécessairement des produits ou services substituables, et qui échappent donc aux notions traditionnelles de substituabilité.

Dans l'exemple concernant les intergiciels (« middleware ») et les systèmes d'exploitation, Daniel Crane souligne en particulier le fait que, dans les écosystèmes, les entreprises se font concurrence non pas pour vendre des produits ou services de substitution, mais plutôt pour identifier ou contrôler la valeur ou des nœuds ou propositions différenciés, et pour en banaliser d'autres. En d'autres termes, le développement d'intergiciels indépendants pourrait finalement aboutir à banaliser le système d'exploitation, en rendant les développeurs de logiciels indifférents au système d'exploitation sur lequel leurs programmes seront exécutés. Dans cette histoire, les intergiciels n'ont pas évolué pour prendre la place des systèmes d'exploitation, mais ont évolué vers la banalisation de systèmes d'exploitation et vers le transfert de la valeur différenciée des programmes informatiques aux programmes (et programmeurs) eux-mêmes.

Certains écosystèmes ont réussi tandis que d'autres ont échoué. Les capacités dynamiques d'un écosystème, entre autres, sont critiques pour sa survie et son succès. Les capacités dynamiques désignent les capacités d'une entreprise à intégrer, bâtir et reconfigurer des compétences internes et externes afin de s'adapter à des environnements qui changent rapidement. En pratique, ces capacités couvrent trois types d'activités : savoir anticiper un futur inconnu ; savoir saisir des opportunités commerciales, en fonction de leur valeur et des besoins ; et savoir gérer le changement en procédant à des reconfigurations. Les capacités dynamiques nous donnent une compréhension préliminaire des facteurs déterminants de la concurrence entre écosystèmes, et de ce qui conduit à leur succès et à leur échec.

3. Les écosystèmes numériques peuvent bénéficier d'économies de gamme et d'échelle, et les synergies du côté de la demande peuvent accroître la valeur des

produits et services pour les consommateurs. Toutefois, les écosystèmes numériques peuvent exploiter leur pouvoir de marché sur des marchés adjacents et peuvent également représenter une barrière à l'entrée pour de nouvelles entreprises innovantes.

Les écosystèmes numériques peuvent bénéficier d'économies de gamme et d'échelle. L'intégration d'une large gamme de produits et de services peut générer des gains d'efficacité et faire baisser les prix. Elle peut aussi améliorer l'expérience globale du consommateur en créant des synergies du côté de la demande, qui facilitent l'accès à une gamme de services différents.

Néanmoins, les écosystèmes numériques peuvent aussi s'accompagner de problèmes de concurrence potentiels. Les écosystèmes numériques peuvent exploiter leur pouvoir de marché au titre de l'un de leurs produits ou services sur des marchés adjacents, ce qui leur confère un avantage sur des concurrents potentiels et sape la concurrence sur ces marchés. Les écosystèmes numériques peuvent également représenter une barrière à l'entrée pour de nouveaux concurrents, et jouent un rôle de portier grâce à l'avantage important que leur confèrent les informations, ce qui leur permet de protéger leurs services les plus rentables contre la concurrence.

Certains experts soulignent l'importance des règles de gouvernance adoptées par les écosystèmes. Les règles définissant la manière dont les écosystèmes doivent fonctionner peuvent être proconcurrentielles dans la mesure où elles rendent tout le « terrain » sûr et fiable pour les différents utilisateurs. Cependant, elles peuvent également être anticoncurrentielles si elles sont disproportionnées ou servent essentiellement à exclure ou affaiblir des rivaux.

4. L'application du droit de la concurrence devrait refléter les caractéristiques complexes des écosystèmes numériques. Des réglementations *ex ante* pourraient servir à traiter les problèmes de concurrence posés par les écosystèmes numériques.

L'application du droit de la concurrence devrait refléter les caractéristiques complexes des écosystèmes numériques, étant donné que dans l'analyse de l'efficacité dynamique de la concurrence des écosystèmes, il est difficile de prédire exactement qui seront les concurrents et quels types d'interventions sont bons ou mauvais pour le consommateur final et l'innovation.

Certains experts suggèrent qu'une réglementation numérique *ex ante* permettrait de mieux traiter les problèmes de concurrence posés par les écosystèmes numériques, étant donné qu'il est loin d'être évident que l'outil antitrust standard, avec sa menace de sanctions en cas d'infraction, soit le bon moyen de gérer la complexité des écosystèmes numériques.

En outre, afin de traiter le problème de la grande asymétrie de l'information qui caractérise les écosystèmes numériques, des mécanismes de partage de l'information peuvent constituer une intervention réglementaire *ex ante* efficace pour redistribuer de la valeur d'une manière équitable entre tous les acteurs du marché, de telle sorte que les données conféreront de la valeur non seulement aux leaders du marché mais également à leurs concurrents et à d'autres entreprises de l'écosystème, au bénéfice des consommateurs.